

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE  
YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY  
COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION N° 142/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT/2025 DU 13 JUIN 2025  
PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°004/AONO/CUY/CIPM/2025 DU 28/03/2025 POUR L'ENTRETIEN DES FOSSES SEPTIQUES  
DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA VILLE DE YAOUNDE.

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;  
Vu l'arrêté n°000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CUY/CIPM/2025 du 28/03/2025 pour l'entretien des fosses septiques des toilettes publiques de la ville de Yaoundé ;  
Vu le procès-verbal n°518 du 30 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 353<sup>ème</sup> session du 30 mai 2025.

#### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** Le marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°004/AONO/CUY/CIPM/2025 du 28/03/2025 pour l'entretien des fosses septiques des toilettes publiques de la ville de Yaoundé est attribué au groupement ROCOBY GIE & ETS ANGE EXPRESS HYGIENE ET SERVICES & ETS DEBA ET FILS, pour un montant de deux cent trente-deux millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-deux (232 924 442) FCFA TTC et un délai d'exécution de trente-six (36) mois.

**ARTICLE 2 :** La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

#### Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ Groupement ROCOBY GIE & ETS ANGE EXPRESS HYGIENE ET SERVICES & ETS DEBA ET FILS.



*Messi Atangana Luc*